



## Peuples autochtones, les parcs et aires protégées du Canada

### Introduction

Ce recueil d'études de cas pancanadiens témoigne de la vaste participation des peuples autochtones aux divers aspects de la planification et de la gestion des parcs et des aires protégées. Ces études de cas ont été produites par le Conseil canadien des parcs, une organisation composée des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des parcs du Canada qui travaillent ensemble depuis 1962 à promouvoir l'excellence dans la planification et la gestion des parcs, à concrétiser les valeurs associées aux parcs et aux aires protégées, à faciliter la coopération entre les organismes membres du Conseil et à apporter un soutien à celles-ci.

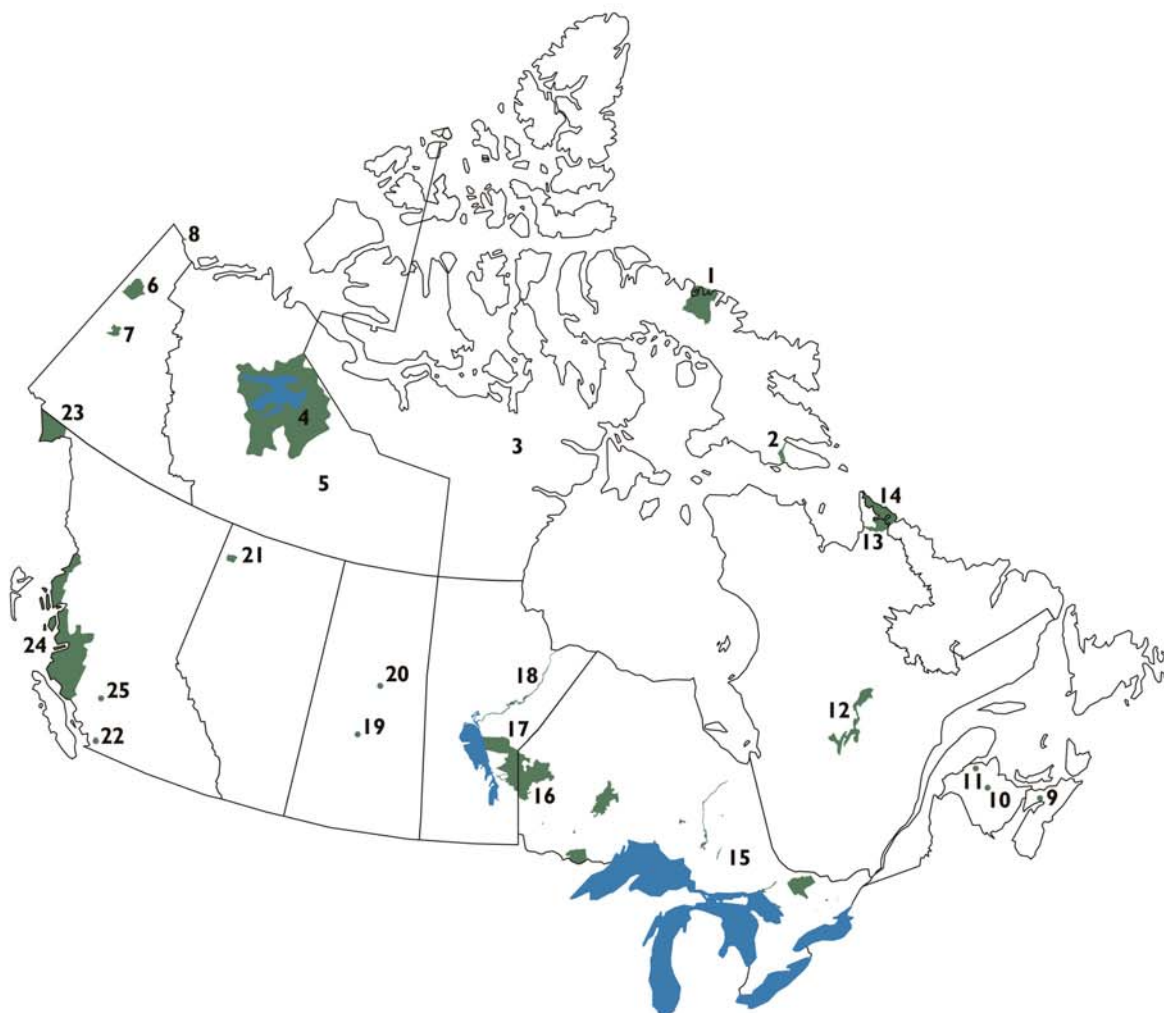
En 1975, les Cris de la Baie James, les Inuits du Québec et les gouvernements du Québec et du Canada ont signé la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* – le premier des accords contemporains de revendications territoriales. On peut dire que cet accord marque le début de trente années d'évolution de la participation des Autochtones à la gestion des parcs et des aires protégées au Canada. La Convention a donné lieu à la création du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage du Nord québécois, le premier des organismes maintenant appelés « organismes de cogestion ». Dans le cadre de ce Comité, des représentants des gouvernements provincial et fédéral, des Inuits et des Cris se partagent un vaste éventail de responsabilités de cogestion des questions environnementales et conseillent les ministres concernés en ce qui a trait à la création de nouveaux parcs et de nouvelles aires protégées.

En 1984, la *Convention définitive des Inuvialuit* (CDI) a abouti à la création d'organismes de gestion inspirés de celui de la Baie James, dans les parcs nationaux et territoriaux. Elle a aussi préconisé l'intégration du savoir traditionnel des Inuvialuit au processus décisionnel, en plus de prévoir pour les Inuvialuit des retombées économiques associées aux parcs et un rôle important dans la gestion et la planification des parcs existants et futurs et de leur conservation.

Tous les accords contemporains de revendications territoriales signés depuis contenaient des dispositions similaires. Collectivement, les conventions signées par le Québec, le Labrador, le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et la Colombie-Britannique ont changé les méthodes de création, de planification et de gestion des parcs et des aires protégées. Elles ont considérablement modifié les relations entre les Autochtones et les gouvernements fédéral, provincial et territorial dans les domaines visés et mené à un cadre et un bagage croissant d'expériences dans lesquels les Autochtones et les organismes responsables des parcs puisent en vue d'une application à la planification et à la gestion des parcs et des aires protégées des autres régions du pays. Même lorsque ces relations ne sont pas codifiées dans ce type d'accords, d'autres ententes et dispositions moins officielles se sont fortement inspirées des liens traditionnels qui unissent les peuples autochtones à leurs territoires traditionnels.

# Peuples autochtones, les parcs et aires protégées du Canada

## Carte des sites des études de cas



- |   |  |
|---|--|
| 1. Parc territorial projeté à Clyde River, Nunavut  | 14. Réserve de parc national du Canada des Monts-Torngat, Terre-Neuve et Labrador                        |
| 2. Parc territorial Katannilik, Nunavut   | 15. Programme d'expérience de travail pour les jeunes autochtones, Ontario                               |
| 3. Participation des Inuits à l'établissement de parcs territoriaux, Nunavut              | 16. Zone d'aménagement de la forêt de Whitefeather, Ontario  |
| 4. Bassin hydrologique du Grand lac de l'Ours, Territoires du Nord-Ouest                  | 17. Initiative de désignation de Pimachiowin-Aki comme Site du patrimoine mondial, (Ontario et Manitoba) |
| 5. Stratégie des zones protégées des Territoires du Nord-Ouest, Territoires du Nord-Ouest | 18. Rivière Hayes rivière du patrimoine canadien, Manitoba   |
| 6. Ni'inlii'Njik (Fishing Branch), Yukon  | 19. Parc provincial Fort Carlton, Saskatchewan   |
| 7. Parc territorial Tombstone, Yukon  | 20. Parc provincial Lac La Ronge, Saskatchewan   |
| 8. Parc territorial Qikiqtaruk (Île Herschel), Yukon                                      | 21. Parc provincial Hay-Zama Wildland, Alberta   |
| 9. Centre culturel Mi'kmawey Debert, Nouvelle-Écosse                                      | 22. Parc patrimonial Say Nuth Khaw Yum/Parc provincial Indian Arm, Colombie-Britannique                  |
| 10. Parc du patrimoine Metepenagiag, Nouveau-Brunswick                                    | 23. Parc Tatshenshini-Atsek, Colombie-Britannique  |
| 11. Jardin du patrimoine autochtone, Nouveau-Brunswick                                    | 24. Zone cotière de conservation, Colombie-Britannique   |
| 12. Parc projeté Albanel-Témiscamie-Otish, Québec   | 25. Parc provincial Ts'il?os, Colombie-Britannique   |
| 13. Parc Kuurujuag, Québec  |  |

Les études de cas ci-jointes contiennent des renseignements qui peuvent contribuer à établir et à améliorer les liens de collaboration entre les Autochtones et les organismes responsables des parcs par le biais de méthodes éprouvées ou qui représentent une dérogation importante aux pratiques antérieures. Plus particulièrement, les organismes responsables des parcs ont cerné les trois grands facteurs ayant contribué au succès des initiatives abordées dans les études de cas :

- Le leadership des collectivités dans la formulation d'une vision d'utilisation durable et de protection des territoires traditionnels
- Le temps, la patience, la confiance et le dévouement consacrés à l'établissement et au maintien d'un partenariat constructif entre l'organisme responsable des parcs et les collectivités autochtones
- La reconnaissance de l'importance des ressources culturelles et du savoir traditionnel comme expression de l'histoire des Autochtones et de leur lien avec le territoire.

Six thèmes sont ressortis de ces études de cas : chacun représente un secteur où des travaux majeurs ont été effectués en collaboration par les organismes responsables des parcs et les collectivités autochtones :

**Participation coopérative à la planification et à la gestion des parcs (études de cas n<sup>os</sup> 6, 8, 9, 12, 13, 14, 17, 18, 20, 21, 22, 23 et 25)**

Un grand nombre d'études de cas font état de partenariats particuliers établis entre l'organisme responsable des parcs et les collectivités autochtones relativement à la planification et à la gestion des parcs, des rivières du patrimoine canadien, des lieux historiques nationaux et des sites du patrimoine mondial. Les études de cas traitent de la diversité des ententes de cogestion fructueuses dans l'ensemble du pays.

**Participation aux initiatives de planification du paysage et du réseau des aires protégées (études de cas n<sup>os</sup> 3, 4, 5, 16 et 24)**

Les peuples autochtones ont recours aux processus de planification de l'utilisation du territoire pour formuler et mettre en oeuvre leur vision d'utilisation durable et de protection de leur territoire traditionnel. Ce moyen de planification communautaire, prévu parfois dans les accords de revendications territoriales, favorise un solide sentiment d'appartenance et d'engagement. Souvent lents et complexes, ces processus, dont le financement est insuffisant, font intervenir de nombreux intervenants et autorités compétentes. Malgré ces difficultés, les études de cas confirment qu'ils peuvent porter fruit.

**Activités d'interprétation offertes dans les parcs et initiatives touristiques (études de cas n<sup>os</sup> 6, 10, 11 et 19)**

Les collectivités autochtones se montrent de plus en plus intéressées à concrétiser des initiatives touristiques à l'intérieur des parcs tant pour en retirer des avantages économiques que pour mettre en valeur des ressources naturelles et culturelles de calibre mondial. Les études de cas soulignent le fait que la priorité est accordée à l'expression fidèle des traditions culturelles des collectivités et à la protection de l'intégrité écologique des parcs. Ces initiatives, et en particulier celles entreprises dans le sud du Canada, permettent de maintenir et d'améliorer les relations entre les organismes responsables des parcs et les collectivités autochtones, et aident les Autochtones à ressentir un fort sentiment d'appartenance et à mieux exprimer leur patrimoine culturel.

### **Le rôle de la culture et du savoir traditionnel dans la planification des parcs (études de cas n<sup>os</sup> 1, 4, 5, 9, 12, 14, 17, 22 et 24)**

Les Autochtones ont établi des liens complexes avec le territoire qu'ils occupent depuis d'innombrables générations. Autrefois, les modèles scientifiques traditionnels de planification et de gestion des parcs au Canada offraient peu d'occasions de profiter du savoir traditionnel des Autochtones. De nos jours, les organismes responsables des parcs et les collectivités autochtones participent à des travaux de pointe et abordent la planification des parcs sous un angle complètement différent. En effet, ils reconnaissent l'importance des ressources culturelles d'un paysage qui servent de points de référence dans la façon dont les peuples autochtones perçoivent leur territoire et s'y associent. Ces ressources culturelles sont cataloguées et utilisées comme pierre angulaire des efforts de planification et de gestion des parcs.

### **Les parcs comme occasions d'apprentissage culturel pour les jeunes Autochtones (études de cas n<sup>os</sup> 2, 9 et 14)**

Dans de nombreuses collectivités autochtones du Canada, on s'inquiète du fait que les jeunes s'intéressent de moins en moins aux activités rattachées à la terre et de la perte des traditions communautaires qui en résulte. Les études de cas portent sur les efforts importants déployés pour offrir aux jeunes Autochtones des occasions d'apprentissage axées sur la terre, notamment celles permettant aux jeunes et aux aînés d'exercer ensemble des activités traditionnelles.

### **Renforcement des capacités (études de cas n<sup>os</sup> 7, 8 et 15)**

Les possibilités d'embauche de membres des collectivités autochtones pour des postes liés à la planification, à la gestion et au tourisme sont de plus en plus nombreuses. Plusieurs études de cas décrivent des programmes novateurs de formation en cours d'emploi, conçus pour permettre l'acquisition des connaissances, des compétences et des qualités de leadership nécessaires à l'exercice des fonctions de ces postes.

### **Occasions et défis**

Les organismes responsables des parcs reconnaissent maintenant que les peuples et les collectivités autochtones peuvent contribuer au maintien des parcs et des aires protégées du Canada. Ils apprécient notamment le savoir traditionnel des Autochtones relatif aux paysages, aux écosystèmes, aux populations d'animaux sauvages et au patrimoine culturel. Par ailleurs, les différences au plan des valeurs culturelles et des pratiques institutionnelles peuvent aboutir à des points de vue divergents quant à la façon d'obtenir les résultats attendus en matière de planification et de gestion. De plus, compte tenu des expériences passées, les relations actuelles entre les Autochtones et les organismes responsables des parcs ont beaucoup évolué. Dans de nombreuses régions du pays, les lacunes importantes en matière de capacité, auxquelles font face les peuples, les collectivités et les institutions autochtones, constituent des obstacles majeurs à la concrétisation de nouvelles possibilités. Les différences culturelles ont des incidences sur la résolution des problèmes de gestion. La diversité des ententes de gestion des parcs et des cultures autochtones nécessite des méthodes personnalisées de planification et de gestion mixtes. Étant donné que les limites des parcs et des aires protégées ainsi que des écosystèmes chevauchent celles des autorités compétentes, la collaboration et la gestion mixtes posent souvent problème.

Il faudra se pencher sur ces questions si nous voulons renforcer et développer les relations entre les Autochtones et les organismes responsables des parcs. Les études de cas présentées jettent les fondements des travaux à venir. Ces études donnent un aperçu des mesures prises pour favoriser la participation des Autochtones à la planification et à la gestion des parcs et des aires protégées, ainsi que des enjeux à régler et des démarches à faire. Elles fournissent une solide assise pour l'amélioration future des relations grâce aux enseignements positifs qui s'en dégagent.



ᐱᐅᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ

Avatiliqiyikkut

Department of Environment

Ministère de l'Environnement

## Préface



À titre de ministre de l'Environnement du gouvernement du Nunavut chargé des parcs du plus récent territoire du Canada, je suis heureux de signer la préface de ce recueil d'études de cas publié par le Conseil canadien des parcs, et traitant des Autochtones, des parcs et des aires protégées du Canada. Les exemples cités dans cette publication décrivent les nombreuses approches novatrices adoptées par les organisations autochtones, les collectivités, les organismes responsables des parcs, les Premières nations et les autres intervenants en vue de trouver de nouvelles méthodes de conservation de la biodiversité et du patrimoine culturel et de partager des retombées environnementales, sociales, culturelles, éducatives et économiques des parcs et aires patrimoniales protégées.

De plus en plus, les organismes responsables des parcs au Canada trouvent des terrains d'entente avec les Autochtones et les collectivités locales relativement à la création et à la cogestion des aires protégées. Les diverses ententes de règlement des revendications territoriales globales, comme l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut qui oriente la création et la gestion des parcs de mon territoire, permet au gouvernement et aux organisations autochtones de collaborer afin de la préserver des aires naturelles indispensables au maintien des modes de vie traditionnels et de contribuer à l'atteinte des principaux objectifs en matière de conservation. Comme l'illustre un certain nombre des études de cas, en raison de leur importance tant pour les collectivités autochtones que pour les autorités compétentes, les parcs et les aires protégées offrent des occasions intéressantes de planification et de gestion concertées et de prise de décisions participative.

Les parcs et les aires protégées du Canada mettent en vedette la beauté et l'histoire de notre pays et attirent des visiteurs du Canada et de l'étranger qui veulent découvrir notre patrimoine naturel et culturel. Ces endroits spéciaux contribuent à notre identité nationale et à notre sentiment d'appartenance. Dans de nombreuses aires protégées du Canada, les peuples autochtones jouent un rôle clé dans ce domaine par le truchement des programmes d'interprétation, des services des centres d'accueil et des programmes éducatifs.

Partout au pays, les dépenses gouvernementales d'exploitation et de gestion des parcs et des aires protégées ont d'importantes retombées économiques dans les collectivités locales, souvent situées dans des régions rurales et éloignées, et offrent des possibilités d'emploi et de formation. Les aires protégées, pour leur part, peuvent servir de moteur au tourisme durable reposant sur des entreprises touristiques qui embauchent des résidents locaux.

Ces études de cas illustrent clairement les réalisations actuelles sur le plan de la cogestion, des retombées économiques et du partage des connaissances et des avantages associés aux parcs et aux aires protégées. Je tiens à souligner les travaux novateurs des autorités compétentes du Conseil canadien des parcs dans ce domaine important.



Patterk Netser  
Ministre de l'Environnement  
Gouvernement du Nunavut